



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 23/2022

Objet du préavis

Budget 2023

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Analyses.....	3
2.1.	Analyse des charges.....	4
2.1.1.	Charges maîtrisables.....	4
2.1.2.	Charges non maîtrisables	8
2.1.3.	Charges internes.....	12
2.2.	Analyse des charges – Récapitulatif	14
2.3.	Analyse des revenus.....	15
2.3.1.	Revenus fiscaux.....	15
2.3.2.	Revenus non fiscaux.....	18
2.3.3.	Revenus internes	20
2.4.	Analyse des revenus – Récapitulatif	22
3.	Commentaires.....	23
3.1.	Chapitre 1 : Administration générale.....	23
3.2.	Chapitre 2 : Finances.....	25
3.3.	Chapitre 3 : Domaines et bâtiments.....	25
3.4.	Chapitre 4 : Travaux.....	26
3.5.	Chapitre 5 : Instruction publique et cultes.....	27
3.6.	Chapitre 6 : Police	28
3.7.	Chapitre 7 : Sécurité sociale	29
3.8.	Chapitre 8 : Services industriels	29
4.	Conclusions.....	29

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Pour la 4^e fois, la Municipalité élabore un préavis du budget afin de donner une explication aussi complète que possible sur son budget 2023, par le biais d'analyses détaillées des charges et des revenus au chapitre 2.

En préambule, nous rappelons quelques éléments du contexte dans lequel se place le projet de budget.

Les 10 derniers exercices se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes fiscales supplémentaires, des dépenses budgétisées non réalisées et un système péréquatif en notre faveur.

Le bouclage des comptes de l'année 2021 s'est soldé par un résultat légèrement positif de Fr. 74'625.93 après des amortissements supplémentaires de Fr. 278'253.25 et des attributions complémentaires aux fonds de réserve et de renouvellement pour Fr. 3'500'000.—. La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 6.8 mios.

Dans l'élaboration du budget 2023, la Municipalité a été attentive à l'évolution des charges et notamment celles que l'on peut considérer comme maîtrisables. Ce budget prend en compte une progression de l'effectif du personnel communal.

Enfin, les recettes ont été évaluées sur la base d'un coefficient d'imposition communal de 73 %, conformément à la proposition de la Municipalité faite dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026. A cet égard, nous rappelons que les effets financiers d'une modification du taux d'imposition se font ressentir sur une période de 2 à 3 ans.

2. Analyses

La comparaison avec le budget 2022 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal sans les crédits complémentaires.

Tableau comparatif des charges et revenus entre le budget 2023, le budget 2022, les comptes 2021 et les comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Total des charges	49'431'750.—	47'852'759.—	46'934'183.56	45'430'314.90
Total des produits	48'634'157.—	47'498'232.—	50'787'062.74	46'793'074.45
Résultats (- = Bénéfice)	797'593.—	354'527.—	- 3'852'879.18	- 1'362'759.55
Amortissements supplémentaires	0.—	0.—	278'253.25	297'693.15
Attributions supplémentaires aux fonds de réserve et renouvellement	0.—	0.—	3'500'000.—	1'000'000.—
Résultats (- = Bénéfice)	797'593.—	354'527.—	- 74'625.93	- 65'066.40

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité bénéficie d'une véritable influence et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	12'985'489.—	12'427'600.—	557'889.—	4.49 %
Biens, services et marchandises	10'937'194.—	10'370'955.—	566'239.—	5.46 %
Aides et subventions	2'992'197.—	2'990'064.—	2'133.—	0.07 %
Total des charges maîtrisables	26'914'880.—	25'788'619.—	1'126'261.—	4.37 %

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2023 et les comptes de l'année 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	12'985'489.—	12'080'367.40	905'121.60	7.49 %
Biens, services et marchandises	10'937'194.—	9'858'932.12	1'078'261.88	10.94 %
Aides et subventions	2'992'197.—	3'232'301.03	- 240'104.03	- 7.43 %
Total des charges maîtrisables	26'914'880.—	25'171'600.55	1'743'279.45	6.93 %

2.1.1.1. Autorités et personnel

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel augmentent de 4.5 % par rapport au budget 2022 et de 7.5 % par rapport aux comptes 2021.

Les charges relatives au traitement du personnel augmentent de 5 % entre 2022 et 2023. Cette augmentation comprend l'adaptation partielle des salaires au renchérissement (+ 2 %), les adaptations statutaires (1.5 %) et les dotations supplémentaires au sein du personnel. Le personnel communal voit son effectif augmenter de 5.6 ETP.

Administration générale	Chargée ou chargé de communication et promotion de la Ville (City manager)		1
Administration générale	Juriste		0.4
Population	Cheffe ou chef de secteur animation socioculturelle et intégration		0.8
Constructions, environnement et patrimoine foncier	Déléguée ou délégué à l'énergie et au développement durable		0.5
Constructions, environnement et patrimoine foncier	Collaboratrice ou collaborateur technique police des constructions		0.5
Urbanisme et travaux	Horticultrice ou horticulteur		1
Infrastructures et mobilité	Collaboratrice ou collaborateur technique		1
Infrastructures et mobilité	Collaboratrice ou collaborateur d'exploitation assainissement		0.4
Total ETP			5.6

Les postes cités ci-avant répondent à des besoins stratégiques en lien avec le programme de législature.

2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'ils sont en hausse de 5.4 % par rapport au budget 2022 et de 10.9 % par rapport à ceux constatés dans le cadre du bouclage des comptes 2021.

La progression de l'ordre de Fr. 566'200.— par rapport au budget de l'année 2022 provient pour l'essentiel des postes suivants :

Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 45'600.—
Achats mobiliers, machines et véhicules	Fr. 46'200.—
Achats eau, énergie, combustible	Fr. 105'850.—
Entretien du patrimoine	Fr. 184'770.—
Honoraires et prestations de service	Fr. 89'800.—
Divers	Fr. 93'980.—
Total	<u>Fr. 566'200.—</u>

2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, stables par rapport au budget 2022 (+ 0.07 %). La comparaison entre le budget 2023 et les comptes 2021 est quant à elle en diminution (- 7.43 %).

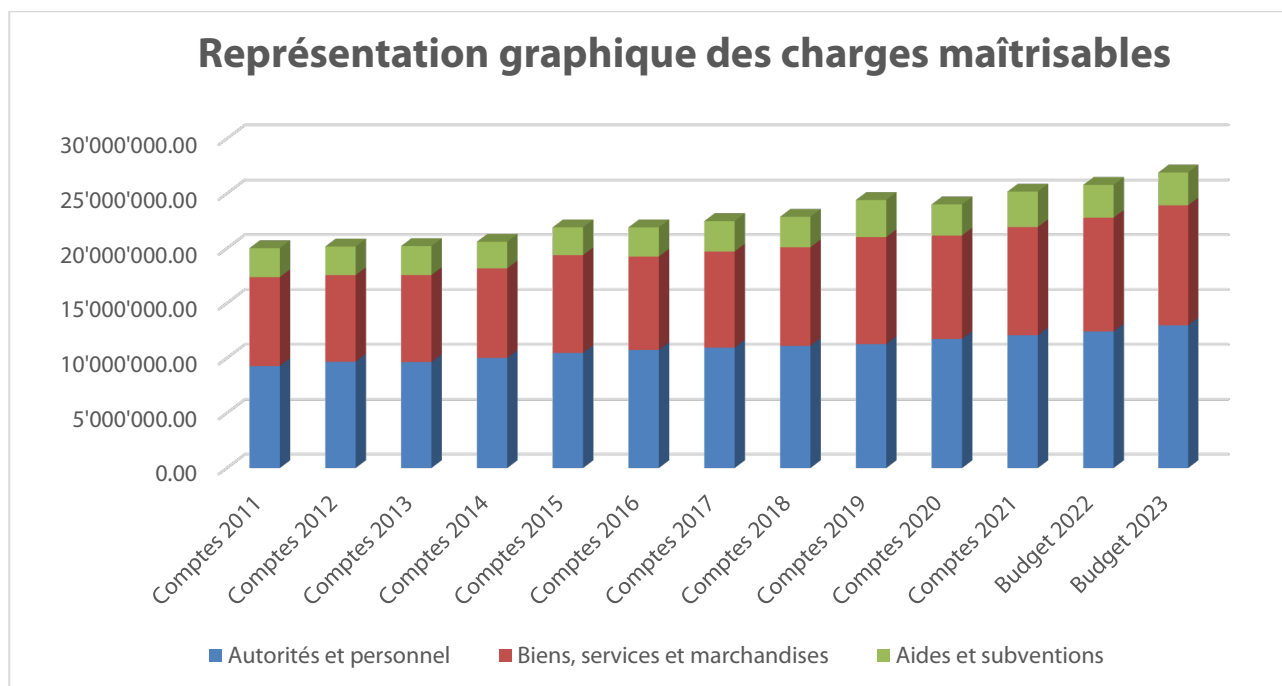
Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'069'482.—	876'532.—	192'950.—	22.01 %
Participation aux transports publics	1'086'837.—	1'052'083.—	34'754.—	3.30 %
Ligne de bus urbaine	432'500.—	432'500.—	0.—	0.00 %
Aides individuelles prévoyance sociale	74'378.—	79'949.—	- 5'571.—	- 6.97 %
Total	2'663'197.—	2'441'064.—	222'133.—	9.10 %

L'augmentation des subventions provient en grande partie par un report des charges suite à la refonte du partenariat entre la Commune et l'association Estavayer-le-Lac/Payerne et région.

Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre le budget 2023 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'069'482.—	838'342.20	231'139.80	27.57 %
Participation aux transports publics	1'086'837.—	920'086.30	166'750.70	18.12 %
Ligne de bus urbaine	432'500.—	402'744.45	29'755.55	7.39 %
Aides individuelles prévoyance sociale	74'378.—	66'983.30	7'394.70	11.04 %
Covid-19	0.—	455'743.05	- 455'743.05	0.00 %
Total	2'663'197.—	2'683'899.30	- 20'702.30	- 0.77 %

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2011

2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas une véritable influence.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales et des associations intercommunales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	416'010.—	361'860.—	54'150.—	14.96 %
Amortissements	3'375'125.—	3'355'790.—	19'335.—	0.58 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'556'490.—	16'270'990.—	285'500.—	1.75 %
Total des charges non maîtrisables	20'347'625.—	19'988'640.—	358'985.—	1.80 %

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2023 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	416'010.—	316'849.21	99'160.79	31.30 %
Amortissements	3'375'125.—	3'720'783.70	- 345'658.70	- 9.29 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'556'490.—	15'650'268.39	906'221.61	5.79 %
Total des charges non maîtrisables	20'347'625.—	19'687'901.30	659'723.70	3.35 %

2.1.2.1. Intérêts passifs

Pour l'exercice 2023, l'estimation de la marge d'autofinancement est positive d'un peu plus de Fr. 2.9 mios. Si cette prévision se réalise, notre Commune pourra financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Les intérêts passifs au budget 2023 sont en augmentation d'un peu plus de Fr. 54'000.— que ceux prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2022. Cette augmentation est due à des renouvellements d'emprunts à des taux supérieurs ainsi qu'à la prise en compte de futurs intérêts en relation avec des investissements finalisés.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en légère augmentation de 0.58 % par rapport au budget 2022, mais en diminution par rapport aux comptes 2021 (9.29 %).

Ceci est principalement dû à la prise en compte d'amortissements supplémentaires lors du bouclage des comptes de l'exercice 2021 pour un montant de Fr. 278'253.25.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Il est constaté une augmentation de plus de Fr. 906'220.— entre les comptes 2021 et le budget 2023. Cet écart est en partie dû à l'augmentation de la participation communale à l'ASIPE ainsi qu'aux frais pour le parascolaire.

Le coût par habitant concernant le réseau de la petite enfance a été porté à Fr. 100.75 au budget 2023.

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'625'518.—	4'550'196.—	75'322.—	1.66 %
Participation communale à l'ASIPE	5'219'301.—	4'866'824.—	352'477.—	7.24 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	1'033'495.—	1'061'340.—	- 27'845.—	- 2.62 %
Total	10'878'314.—	10'478'360.—	399'954.—	3.82 %

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre le budget 2023 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'625'518.—	4'787'196.—	- 161'678.—	- 3.38 %
Participation communale à l'ASIPE	5'219'301.—	3'855'373.78	1'363'927.22	35.38 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	1'033'495.—	1'046'018.60	- 12'523.60	- 1.20 %
Total	10'878'314.—	9'688'588.38	1'189'725.62	12.28 %

Nous tenons à préciser que les chiffres apparaissant ci-dessus nous sont communiqués par le Canton et les associations.

2.1.2.3.1. Etat de la situation de la participation à la cohésion sociale (ex facture sociale)

La participation à la cohésion sociale est composée d'une 1^{ère} couche qui correspond aux prélèvements sur les recettes conjoncturelles des communes (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions et impôts sur les frontaliers). La 2^e couche concerne l'écrêtage (voir paragraphe ci-après). Quant à la 3^e couche, elle représente le solde à payer par l'ensemble des communes après écrêtage.

Pour information, la Commune de Payerne n'est pas touchée par les aspects de la 2^e couche de la participation à la cohésion sociale qui concernent l'écrêtage. Sont touchées par l'écrêtage toutes les communes dont le point d'impôt par habitant est supérieur au taux moyen de toutes les communes (42).

Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2023 et le décompte final pour l'année 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Décompte 2021	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	1'140'367.—	1'140'367.—	0.—	0.00 %
3 ^e couche	3'046'417.—	2'926'963.—	119'454.—	4.08 %
Total de la cohésion sociale	4'186'784.—	4'067'330.—	119'454.—	2.94 %

Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	1'140'367.00	826'378.00	313'989.00	38.00%
3 ^{ème} couche	3'046'417.00	3'467'992.00	-421'575.00	-12.16%
Total de la facture sociale	4'186'784.00	4'294'370.00	-107'586.00	-2.51%

Les acomptes inclus dans le budget 2023 sont inférieurs d'environ Fr. 107'586.— à ceux figurant dans les acomptes 2022. Cela représente une diminution de 2.5 % de notre participation à la cohésion sociale.

2.1.2.3.2. Charges péréquatives – Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Différence	Différence (en %)
Financement cohésion sociale	4'186'784.—	4'294'370.—	- 107'586.—	- 2.51%
Alimentation fonds péréquation	4'625'518.—	4'550'196.—	75'322.—	1.66 %
Retour sur la péréquation directe	- 10'824'386.—	- 10'005'259.—	- 819'127.—	- 8.19 %
Dépenses thématiques	- 1'620'792.—	- 1'705'384.—	84'592.—	4.96 %
Plafonnement "Aide"	92'592.—	0.—	92'592.—	0.00 %
Réforme policière	726'211.—	737'591.—	- 11'380.—	- 1.54 %
Total péréquation directe horizontale nette	- 2'814'073.—	- 2'128'486.—	- 685'587.—	32.21 %

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2023 et le décompte final de l'année 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Décompte final 2021	Différence	Différence (en %)
Financement cohésion sociale	4'186'784.—	4'067'330.—	119'454.—	2.94 %
Alimentation fonds péréquation	4'625'518.—	4'476'720.—	148'798.—	3.32 %
Retour sur la péréquation directe	- 10'824'386.—	- 10'740'432.—	- 83'954.—	0.78 %
Dépenses thématiques	- 1'620'792.—	- 1'620'505.—	- 287.—	0.02 %
Plafonnement "Aide"	92'592.—	276'507.—	- 183'915.—	- 66.51 %
Réforme policière	726'211.—	712'772.—	13'439.—	1.89 %
Total péréquation directe horizontale nette	- 2'814'073.—	- 2'827'608.—	13'535.—	- 0.48 %

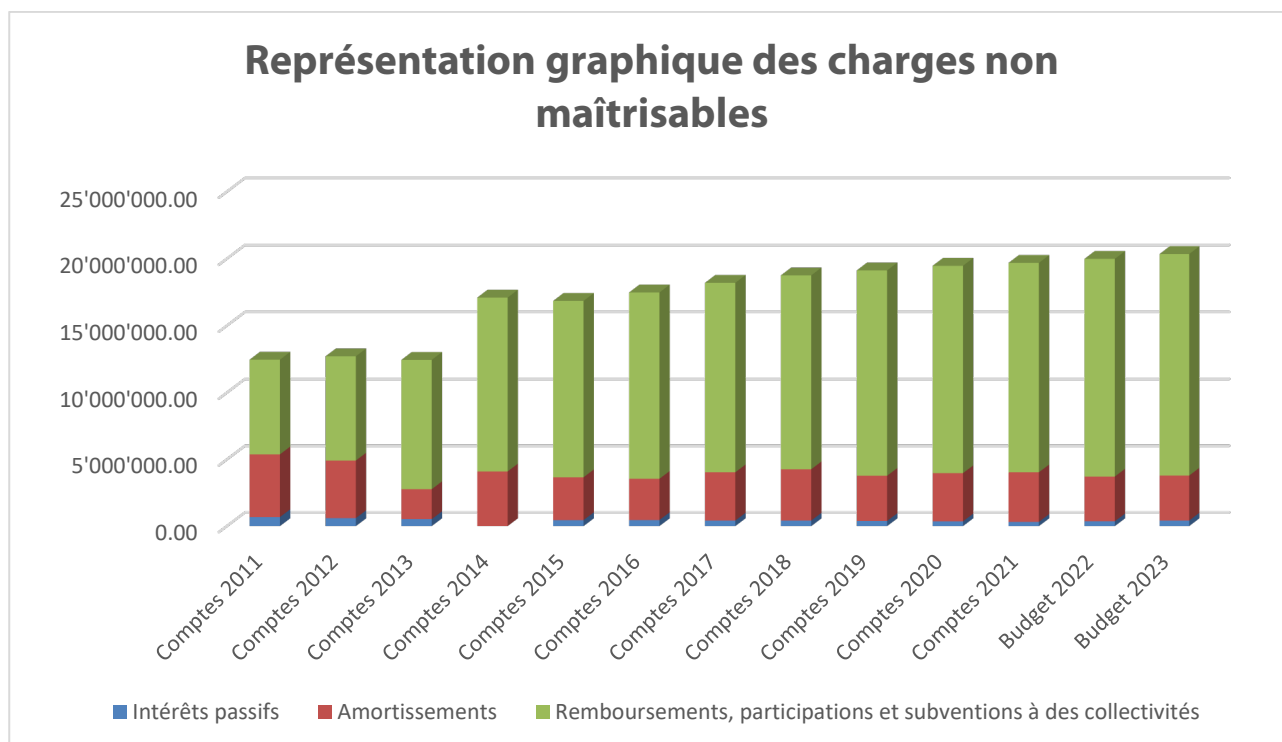
Nous constatons que le système péréquatif nous est légèrement défavorable d'un peu plus de Fr. 13'500.— par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2021. Ces montants sont établis par le Département des institutions, du territoire et du sport.

2.1.2.3.3. Transports publics

Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté au budget 2023 :

- Lignes régionales, bassin n° 2 Broye :	Fr. 1'086'837.—
- Ligne de bus urbain :	Fr. 432'500.—
Total	<u>Fr. 1'519'337.—</u>

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2011



2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux attributions à des fonds et financements spéciaux ;
- les charges relatives aux imputations internes.

2.1.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne.

2.1.3.2. Imputations internes (charges)

Il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces charges sont entièrement compensées par des revenus correspondant à ces mêmes imputations.

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

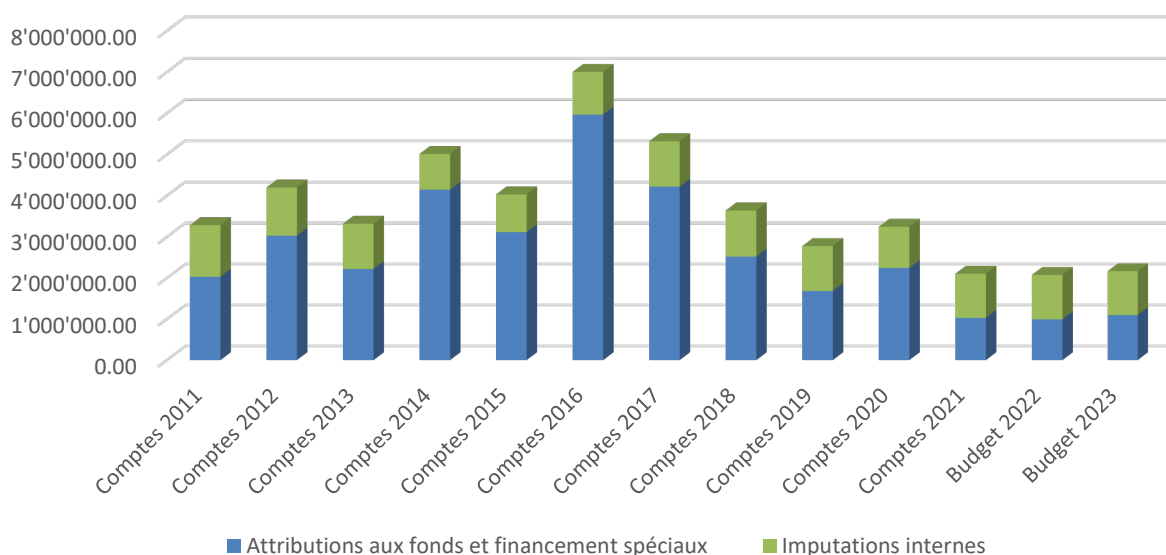
Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'097'405.—	992'790.—	104'615.—	10.54 %
Imputations internes (charges)	1'071'840.—	1'082'710.—	- 10'870.—	- 1.00 %
Total des charges internes	2'169'245.—	2'075'500.—	93'745.—	4.52 %

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2023 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'097'405.—	4'772'712.96	- 3'675'307.96	- 77.01 %
Imputations internes (charges)	1'071'840.—	1'080'222.—	- 8'382.—	- 0.78 %
Total des charges internes	2'169'245.—	5'852'934.96	- 3'683'689.96	- 62.94 %

L'écart important constaté au niveau des attributions aux fonds et financements spéciaux avec les comptes 2021 provient essentiellement des attributions effectuées lors du bouclage des comptes 2021 pour un montant de Fr. 3'500'000.—, le solde correspondant à des activités communales financées par des taxes.

Représentation graphique des charges internes



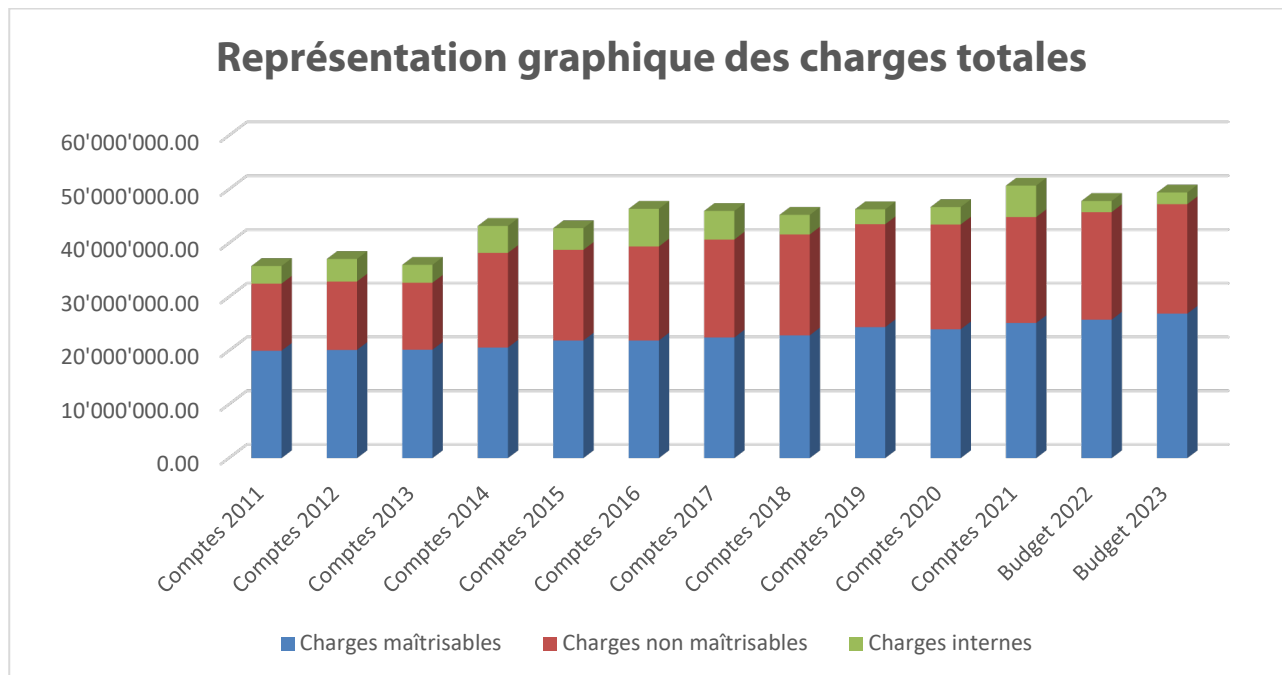
2.2. Analyse des charges – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2023, au budget 2022, aux comptes 2021 ainsi qu'aux comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Autorités et personnel	12'985'489.—	12'427'600.—	12'080'367.40	11'740'047.39
Biens, services et marchandises	10'937'194.—	10'370'955.—	9'858'932.12	9'429'539.34
Aides et subventions	2'992'197.—	2'990'064.—	3'232'301.03	2'838'776.78
Sous-total charges maîtrisables	26'914'880.—	25'788'619.—	25'171'600.55	24'008'363.51
Intérêts passifs	416'010.—	361'860.—	316'849.21	358'565.88
Amortissements	3'375'125.—	3'355'790.—	3'720'783.70	3'615'053.37
Remboursements et subventions à des collectivités	16'556'490.—	16'270'990.—	15'650'268.39	15'497'975.11
Sous-total charges non maîtrisables	20'347'625.—	19'988'640.—	19'687'901.30	19'471'594.36
Attribution fonds et financements spéciaux	1'097'405.—	992'790.—	4'772'712.96	2'246'834.68
Imputations internes (charges)	1'071'840.—	1'082'710.—	1'080'222.—	1'001'215.50
Sous-total charges internes	2'169'245.—	2'075'500.—	5'852'934.96	3'248'050.18
TOTAL DES CHARGES	49'431'750.—	47'852'759.—	50'712'436.81	46'728'008.05

Il est à relever que la part des charges maîtrisables se situe aux alentours de 54.5 % du total des charges. En ne prenant pas en compte les lignes « Autorités et personnel » et « Aides et subventions », elles ne se situent plus qu'à 22.1 %.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2011



2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	19'716'000.—	19'716'000.—	0.—	0.00 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	503'000.—	506'000.—	- 3'000.—	- 0.59 %
Total des revenus fiscaux	20'219'000.—	20'222'000.—	- 3'000.—	- 0.01 %

Sur la base du suivi des impôts, les entrées fiscales structurelles sont en légère régression. Les impôts conjoncturels ne montrent pas de hausse significatives mais nous laissent espérer atteindre le budget prévu.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2023 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	19'716'000.—	19'614'386.56	101'613.44	0.52 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	503'000.—	642'233.90	- 139'233.90	- 21.68 %
Total des revenus fiscaux	20'219'000.—	20'256'620.46	- 37'620.46	- 0.19 %

Nous constatons que les impôts 2021 n'atteignaient déjà pratiquement pas le budget 2022.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur le revenu (en Fr.) au taux de 73 %
Total des acomptes prévisibles pour 2023 ainsi que décomptes finaux sur années antérieures, maintenus globalement comme au budget 2022	13'200'000.—
Impôts sur les prestations en capital	400'000.—
Impôts à la source (y compris frontaliers)	700'000.—
Impôt récupéré sur les personnes physiques	100'000.—
Total porté au budget 2023	14'400'000.—

2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur la fortune (en Fr.) au taux de 73 %
Total des acomptes prévisibles pour 2023 ainsi que décomptes finaux sur années antérieures, maintenus globalement comme au budget 2022	1'400'000.—
Total porté au budget 2023	1'400'000.—

2.3.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur le bénéfice net (en Fr.) au taux de 73 %
Total acomptes prévisibles pour 2023	900'000.—
Compensation cantonale suite entrée en vigueur de la RFFA	111'000.—
Total porté au budget 2023	1'011'000.—

Il est important de préciser que cet impôt peut être considéré comme très aléatoire car il peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre. La compensation RFFA nous est communiquée par le Canton.

2.3.1.4. Impôt sur le capital des sociétés

Malgré ceci et tenant compte des chiffres ressortant des comptes 2021 ainsi que la situation provisoire au 30 septembre 2022, nous avons maintenu cette position.

2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation

Depuis 2018, cet impôt est stable, hormis l'année 2021. Compte tenu de ceci ainsi que de la situation provisoire au 30 septembre 2022, nous avons maintenu le même montant qu'au budget 2022.

2.3.1.6. Impôt sur les successions et les donations

Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre, à cause de son caractère très aléatoire. Nous nous sommes basés sur l'effectif ressortant des dernières années et nous avons maintenu le même montant qu'au budget 2022, soit Fr. 350'000.—.

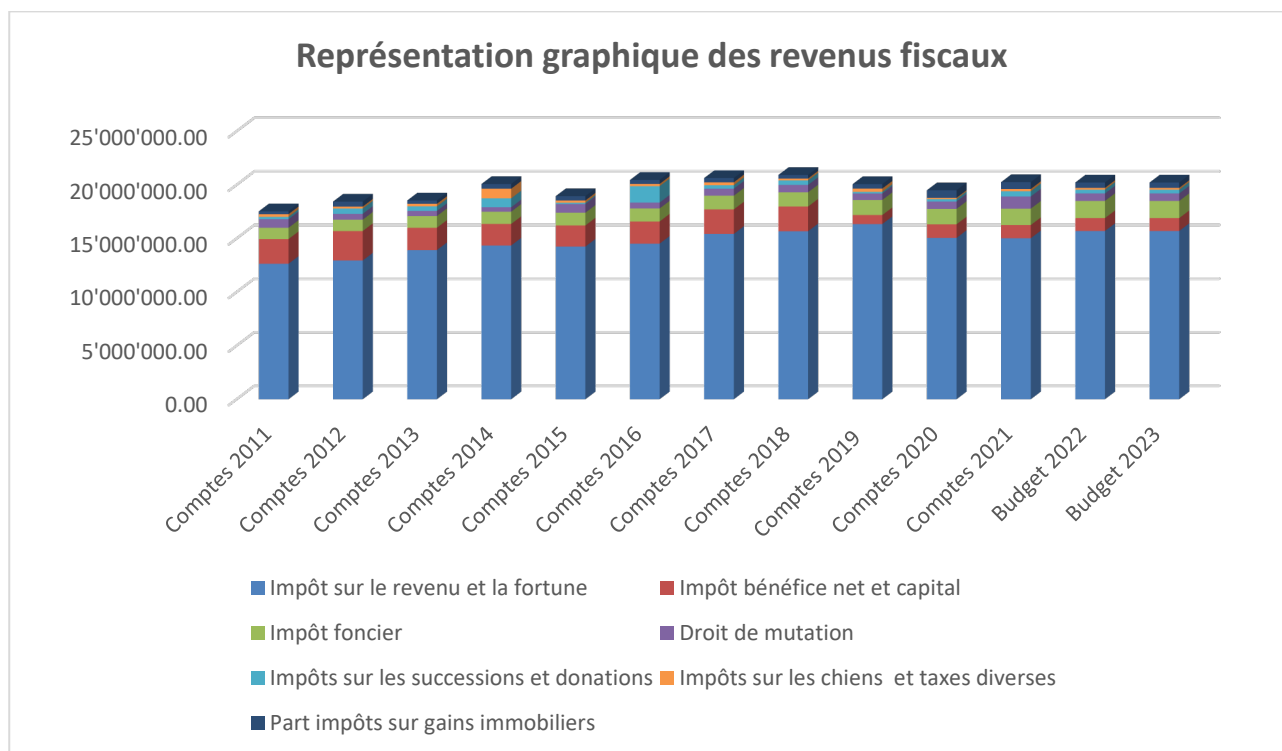
2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

Depuis 2018, cet impôt est stable, hormis l'année 2021. Compte tenu de ceci ainsi que de la situation provisoire au 30 septembre 2022, nous avons maintenu le même montant qu'au budget 2022, soit Fr. 500'000.—.

2.3.1.8. Recettes fiscales – Conclusions

Globalement, par rapport au budget 2022, les recettes fiscales ont été maintenues.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2011



2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	460'000.—	460'000.—	0.—	0.00 %
Revenus du patrimoine	4'943'784.—	4'793'274.—	150'510.—	3.14 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'527'100.—	8'204'100.—	323'000.—	3.94 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	12'850'328.—	12'375'693.—	474'635.—	3.84 %
Autres participations et subventions	356'100.—	182'100.—	174'000.—	95.55 %
Total des revenus non fiscaux	27'137'312.—	26'015'167.—	1'122'145.—	4.31 %

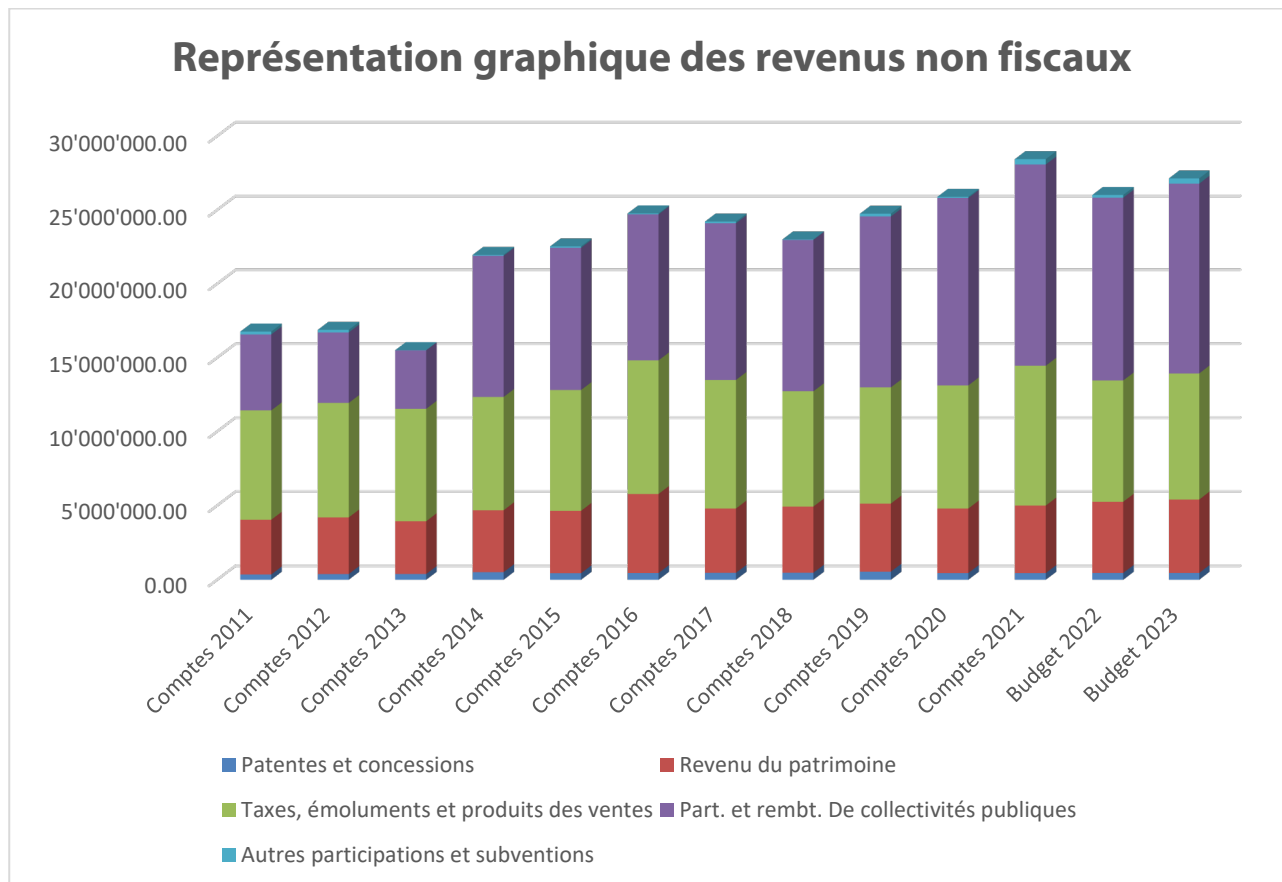
Cette augmentation provient essentiellement d'une hausse des revenus aux participations et remboursements de collectivités publiques entre les budgets 2023 et 2022 comprenant la prise en compte des acomptes de la péréquation 2023 ainsi que la réduction d'un retour de la péréquation ressortant du décompte final 2022. Il faut également prendre en considération une augmentation des taxes, émoluments et produits des ventes pour un montant de l'ordre de Fr. 323'000.— (ventes de vins, permissions de cafés, vente d'eau).

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2023 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	460'000.—	449'148.65	10'851.35	2.42 %
Revenus du patrimoine	4'943'784.—	4'551'187.09	392'596.91	8.63 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'527'100.—	9'452'861.62	- 925'761.62	- 9.79 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	12'850'328.—	13'623'649.51	- 773'321.51	- 5.68 %
Autres participations et subventions	356'100.—	363'683.86	- 7'583.86	- 2.09 %
Total des revenus non fiscaux	27'137'312.—	28'440'530.73	- 1'303'218.73	- 4.58 %

Globalement, les revenus non fiscaux sont en diminution de 4.6 % par rapport aux comptes 2021. Ceci est dû à un permis de construire important de plus de Fr. 900'000.— facturé durant l'exercice 2021.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2011



2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Il convient de rappeler que ces revenus internes sont des opérations purement comptables sans influence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne. Les imputations internes (revenus) n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces revenus sont entièrement compensés par des charges correspondant à ces mêmes imputations.

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2023 et le budget 2022 (en Fr.)

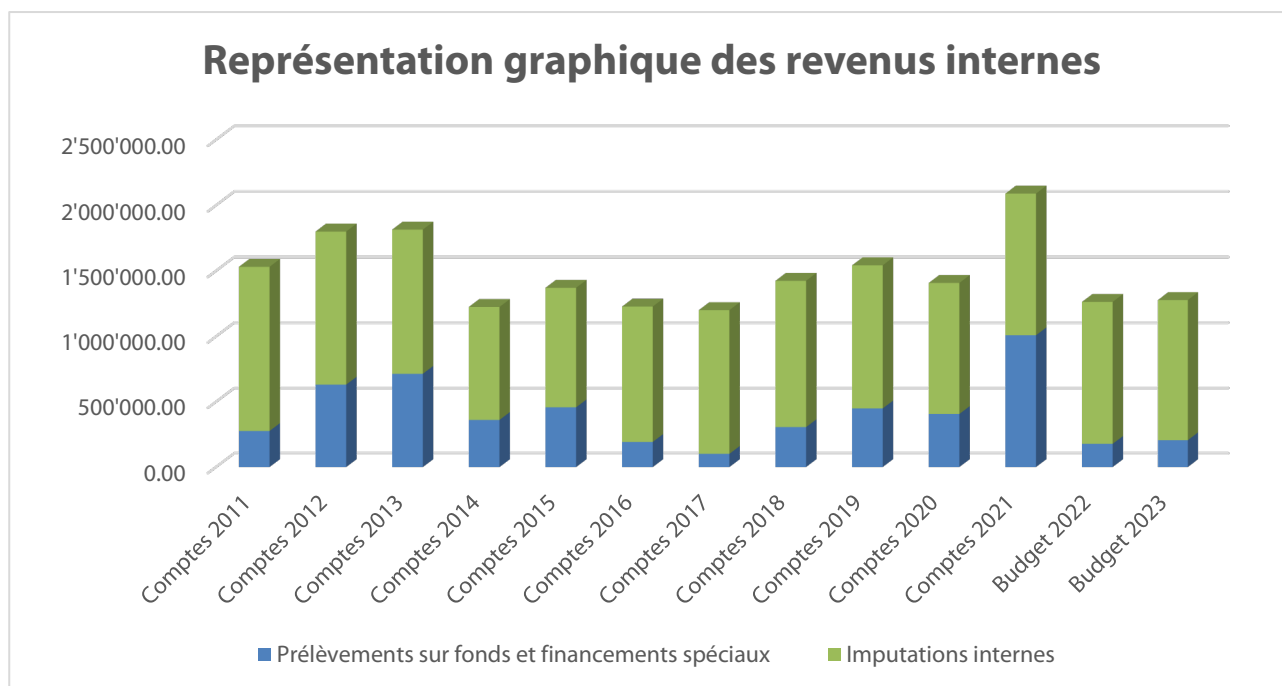
Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	206'005.—	178'355.—	27'650.—	15.50 %
Imputations internes (revenus)	1'071'840.—	1'082'710.—	- 10'780.—	- 1.00 %
Total des revenus internes	1'277'845.—	1'261'065.—	16'780.—	1.33 %

L'écart de 15.5 % constaté sur les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux entre le budget 2023 et le budget 2022 provient essentiellement de la dissolution partielle des fonds de renouvellement et rénovation « fonds culturels et sports » pour un montant de Fr 30'000.—.

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2023 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2023	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	206'005.—	1'009'689.55	- 803'684.55	- 79.60 %
Imputations internes (revenus)	1'071'840.—	1'080'222.—	- 8'382.—	- 0.78 %
Total des revenus internes	1'277'845.—	2'089'911.55	- 812'066.55	- 38.86 %

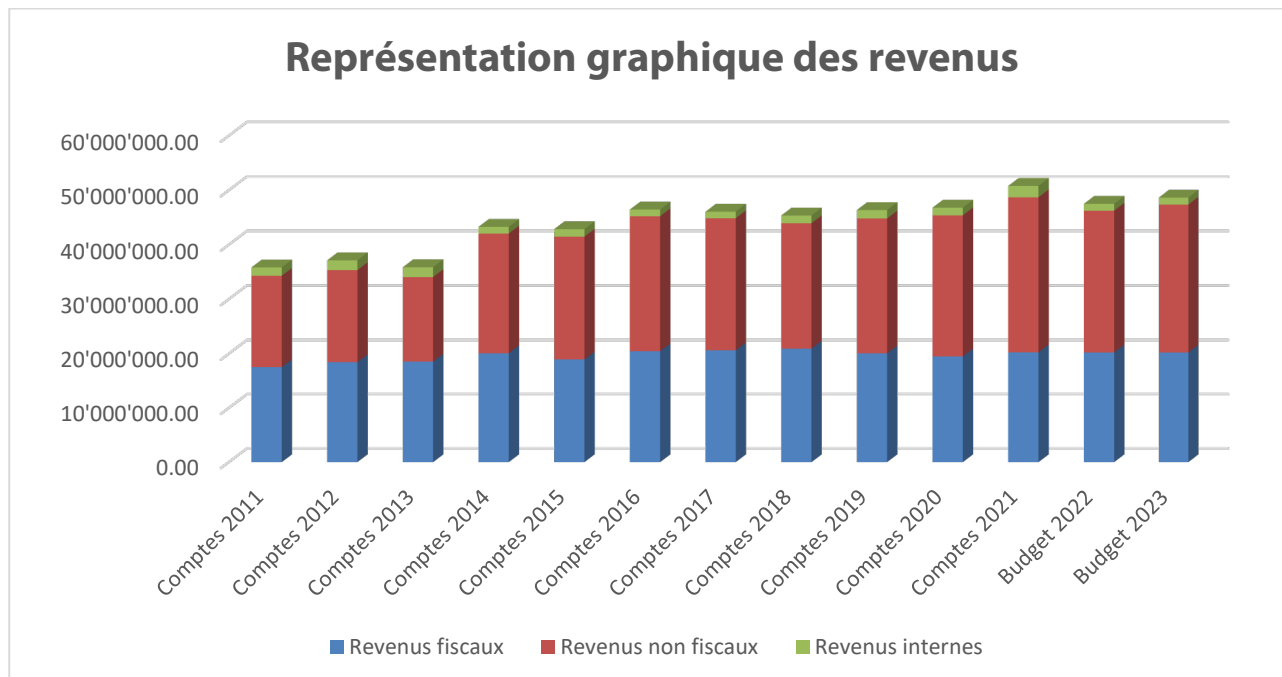
Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2011



2.4. Analyse des revenus – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2023, au budget 2022, aux comptes 2021 ainsi qu'aux comptes 2020

Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Impôt sur le revenu et la fortune	15'700'000.—	15'700'000.—	15'020'003.36	15'054'474.81
Impôts sur le bénéfice net et le capital	1'200'000.—	1'200'000.—	1'228'449.20	1'265'704.20
Impôt foncier	1'600'000.—	1'600'000.—	1'531'986.75	1'440'447.85
Droits de mutation	700'000.—	700'000.—	1'137'375.10	687'297.20
Impôt sur successions et donations	350'000.—	350'000.—	487'838.20	225'116.90
Impôt sur les chiens et taxes diverses	169'000.—	172'000.—	211'443.20	116'909.92
Part impôt sur les gains immobiliers	500'000.—	500'000.—	639'524.65	705'567.35
Sous-total revenus fiscaux	20'219'000.—	20'222'000.—	20'256'620.46	19'495'518.23
Patentes et concessions	460'000.—	460'000.—	449'148.65	452'262.90
Revenus du patrimoine	4'943'784.—	4'793'274.—	4'551'187.09	4'347'870.55
Taxes, émoluments et produit ventes	8'527'100.—	8'204'100.—	9'452'861.62	8'322'267.81
Participations et remboursements de collectivités publiques	12'850'328.—	12'375'693.—	13'623'649.51	12'694'785.24
Autres participations et subventions	356'100.—	182'100.—	363'683.86	71'973.75
Sous-total revenus non fiscaux	27'137'312.—	26'015'167.—	28'440'530.73	25'889'160.25
Prélèvements fonds et financements spéciaux	206'005.—	178'355.—	1'009'689.55	407'180.47
Imputations internes (revenus)	1'071'840.—	1'082'710.—	1'080'222.—	1'001'215.50
Sous-total revenus internes	1'277'845.—	1'261'065.—	2'089'911.55	1'408'395.97
TOTAL DES REVENUS	48'634'157.—	47'498'232.—	50'787'062.74	46'793'074.45

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2011**3. Commentaires****3.1. Chapitre 1 : Administration générale****1100 Administration générale**

3092.00 L'augmentation est due aux nouveaux postes insérés au budget qui feront bien entendu l'objet de recrutement. De plus, plusieurs postes de cadres seront certainement repourvus durant l'année 2023, ceci en raison de possibles départs à la retraite.

3102.01 La Municipalité a la volonté de communiquer de manière proactive notamment sur les réseaux sociaux en matière de travaux et chantiers d'envergure. Ceci engendre des frais notamment pour la création de contenus (photos, vidéo).

3170.00 Une sortie du personnel supplémentaire sera organisée en 2023 en regard des nombreuses annulations des dernières années. Elle aura lieu au vignoble au mois de septembre.

3170.07 Le Conseil d'Etat se rendra dans le district de la Broye-Vully en 2023, chaque Commune participe à hauteur de Fr. 1.—/habitant.

3185.00 Frais d'étude en prévision de la mise en œuvre d'un plan de mobilité du personnel communal (2023 - 2024).

1110 Votations et registre civique

3189.00 Augmentation des frais en vue d'élections supplémentaires.

1530 ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

- 3653.10 Augmentation de la participation communale conformément au préavis n° 17/2020, Demande de financement des travaux de rénovation du complexe Piscine-Camping de Payerne.
- 3653.19 Reprise du soutien financier anciennement assuré par l'Office du Tourisme.
- 3653.26 Reprise du soutien financier anciennement assuré par l'Office du Tourisme.
- 3653.75 Reprise du soutien financier anciennement assuré par l'Office du Tourisme.
- 3653.77 Pérennisation du soutien communal comme prévu dans le préavis n° 29/2021, Demande d'utilisation du fonds culturel et sport n° 9.282.1500 pour le financement du Baby Poulpe Festival, et reprise du soutien financier anciennement assuré par l'Office du Tourisme.
- 3653.78 Soutien à l'organisation du projet Slow up Broye ainsi que la création d'un village de fête payernois.
- 3653.80 } Soutien au théâtre Hameau-Z'Arts conformément au préavis n° 22/2022 composé
4809.00 } partiellement par un prélèvement sur provision.

1600 Office du Tourisme

- 3658.00 Refonte du partenariat entre la Commune et l'association Estavayer-le-Lac/Payerne et région.

1700 Stade municipal

- 3141.00 Protection des fenêtres de la façade de la tribune côté Halle des Fêtes.

1800 Transports publics

- 3657.00 Contribution financière pour les lignes de trafic régional conformément aux prévisions transmises par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).
- 4657.01 Pour 2023, nous avons tenu compte du règlement des participations financières des bâtiments des Rives de la Broye, les conventions ont été soumises et doivent encore être signées par chaque partie.

1900 Informatique

- 3111.01 Il s'agit de l'équipement informatique des nouveaux postes de travail 2023. Il est également prévu d'installer des piliers publics électroniques à l'Hôtel de Ville et à Vers-chez-Perrin.
- 3313.02 Prise en compte de l'amortissement annuel relatif au préavis n° 26/2020, renouvellement des infrastructures informatiques pour un montant de Fr. 78'000.—.

3.2. Chapitre 2 : Finances

2100 Impôts

Les recettes d'impôts ont été budgétisées en fonction du taux d'imposition maintenu à 73 % (c.f. préavis n° 20/2022).

2200 Rendement des titres et créances

3520.00	}	Montants péréquatifs 2023 ressortant de la situation établie par la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC).
4520.00		
4520.02		

3.3. Chapitre 3 : Domaines et bâtiments

3100 Parcelles et terrains divers

3146.00	Nous avons prévu de réfectionner le chemin AF de Pra Bert, dont un montant de Fr. 30'000.— a été prévu à cet effet. En 2022 (selon budget), la réfection du chemin AF du Bois de la Râpe a coûté Fr. 20'000.—, d'où la différence de plus de Fr. 10'000.— entre 2022 et 2023.
---------	---

3120 Domaines de la Belle-Ferme et des Mottes

3124.00	Adaptation du budget quant à l'achat du combustible mazout pour Belle-Ferme 2 et 6.
---------	---

3210 Refuges forestiers

3141.01	Travaux de remise en état et rénovation de Boulex.
---------	--

3501 Bâtiment des Régents

3123.00	}	Séparation de comptage sur le site historique tant pour le chauffage que l'électricité permet d'imputer la consommation réelle sur le compte.
3124.00		

3504 Bâtiment de la Vente / Brasserie Notre Dame

3141.00	Aménagement de la terrasse extérieure donnant sur la Grand-Rue.
---------	---

3516 Payerne airport

3303.07	Nouveaux amortissements et intérêts dus au préavis n° 11/2021, Payerne Airport – Crédit cadre pour l'aménagement des surfaces administratives aux 1 ^{er} et 2 ^e étages du bâtiment.
---------	---

3909.00	Progression de l'état locatif du bâtiment.
---------	--

3517 Bâtiment multifonctionnel en Guillermaux

Ouverture d'un nouveau compte à la suite de la mise en service de la nouvelle salle Guillermaux. Le compte 3517 remplace le compte 3539 initié lors de l'établissement du budget 2022 et qui est désormais désactivé.

3531 Hôtel de Ville

3133.02 Création du compte pour les achats de produit en lien avec la mise en œuvre de la gestion du stock des produits au moyen du système ABACUS. Jusqu'à ce jour ces frais étaient imputés dans le compte 3141.00 Entretien des bâtiments.

3532 Abbatale

3141.00 } 2^e étape de l'entretien des cloches de l'Abbatale en plus des mesures de maintenances
3312.00 } répétitives.

3535 Halle des Fêtes

3133.00 Création du compte pour les achats de produit en lien avec la mise en œuvre de la gestion du stock des produits au moyen du système ABACUS. Jusqu'à ce jour ces frais étaient imputés dans le compte 3141.00 Entretien des bâtiments.
Amortissement des travaux de rénovation du parquet et assainissement des sanitaires.

3536 Colonie de vacances des Cluds

3141.00 Remise en état de la place de jeux en plus de l'entretien courant.

3539 Bâtiment multifonctionnel en Guillermaux

Ouverture d'un nouveau compte à la suite de la mise en service de la nouvelle salle Guillermaux. Le compte 3517 remplace le compte 3539 initié lors de l'établissement du budget 2022 et qui est désormais désactivé.

3.4. Chapitre 4 : Travaux**4160 Bâtiment des services d'exploitation**

3133.00 Création du compte pour les achats de produit en lien avec la mise en œuvre de la gestion du stock des produits au moyen du système ABACUS. Jusqu'à ce jour ces frais étaient imputés dans le compte 3141.00 Entretien des bâtiments.

4300 Réseau routier et voirie

3114.00 L'augmentation de Fr. 24'000.— provient de l'achat de 33 nouveaux drapeaux au centre-ville (remplacement : Fr. 35'000.—).

3142.06 Nouveau compte de Fr. 45'000.— prévu pour pallier aux frais d'entretien et de réparations sur Aeropole 1 (tarmac et taxiway) étant donné que les préavis ont été bouclés.

3155.00 L'augmentation de Fr. 20'500.— provient essentiellement à l'augmentation du prix de l'essence et des produits d'entretien (huiles, etc.).

3311.00 Prise en compte des 1^{ers} amortissements relatifs aux préavis n° 24/2020, Amortissement du chemin En Chaux, n° 31/2020, Route de Corcelles, assainissement du passage supérieur CFF, n° 33/2020, Réfection du pavage de la rue du Chemin Neuf et n° 06/2021, Réaménagement routiers découlant de l'extension du GYB, pour un montant global de Fr. 41'100.—.

4310 Amortissement éclairage public

3313.02 Prise en compte du premier amortissement relatif au préavis n° 07/2021 Remplacement de l'éclairage public au centre-ville, pour un montant de Fr 29'660.—.

4400 Parcs et promenades

3134.00 L'augmentation de Fr. 17'500.— provient essentiellement de l'achat de nouveaux arbres au bord de la Broye (remplacement à la suite du projet Revitalisation de la Broye en Guillermaux Fr. 20'000.—).

3145.00 L'augmentation de Fr. 37'500.— provient de l'achat de nouveaux bacs et arbustes plantés pour la Place de la Concorde (Fr. 48'000.—).

3145.02 L'augmentation de Fr. 27'500.— provient de l'abattage de 3 arbres robiniers devenus dangereux sur la place de jeux de Montriant et de leur remplacement (Fr. 25'000.—) et du remplacement d'éléments de jeux au Parc Chinois et au Parc Montriant (Fr. 12'000.—).

4410 Cimetière

3145.01 L'augmentation de Fr. 33'000.— provient d'un crépissage sur un mur Fr. 10'000.— et le jardin du souvenir Fr. 20'000.— ainsi qu'une réfection d'une colonne du mur d'enceinte Fr. 2'000.—.

4500 Ordures ménagères

3101.00 Pour 2023, nous avons intégré les coûts relatifs à la reprise intégrale de l'appel d'offres en procédure marchés publics, que nous devons relancer en 2023. C'est le bureau CSD Ingénieurs Conseils SA qui va réaliser ces prestations avec notre collaboration.

3188.02 Les coûts de la déchetterie mobile ont été intégrés au budget 2023.

3.5. Chapitre 5 : Instruction publique et cultes**5030 Collège de Vers-chez-Perrin**

3141.00 Différents travaux d'entretien et d'aménagement pour la réaffectation du bâtiment pour des activités sociales et culturelles.

5040 Pavillon des Rammes

3133.00 Création du compte pour les achats de produit en lien avec la mise en œuvre de la gestion du stock des produits au moyen du système ABACUS. Jusqu'à ce jour ces frais étaient imputés dans le compte 3141.00 Entretien des bâtiments.

5050 Groupe scolaire de la Promenade

3133.00 Création du compte pour les achats de produit en lien avec la mise en œuvre de la gestion du stock des produits au moyen du système ABACUS. Jusqu'à ce jour ces frais étaient imputés dans le compte 3141.00 Entretien des bâtiments.

5100 Enseignement primaire

3522.00 L'augmentation est principalement due à l'amortissement du nouveau bâtiment des Rammes. De plus, le poste des transports est également en augmentation en raison d'une adaptation des coûts au kilomètre.

3522.01 Les aides au démarrage cantonales dans le cadre des nouvelles structures (Rammes et Corcelles) sont moins conséquentes ce qui explique l'augmentation significative de la participation des communes.

5200 Enseignement CYT, DES, VG

3522.00 L'augmentation est principalement due à l'amortissement du nouveau bâtiment des Rammes. De plus, le poste des transports est également en augmentation en raison d'une adaptation des coûts au kilomètre.

3.6. Chapitre 6 : Police**6100 Sécurité publique**

3116.00 Les frais annuels de logiciel et de maintenance pour le programme de gestion des amendes (Epsipol) et de l'application pour la délivrance des amendes (App amende), s'élevant à Fr. 17'000.—, anciennement pris en charge par le secteur informatique, sont maintenant imputés directement dans les comptes de la Sécurité publique.

Frais unique à hauteur de Fr. 5'000.— pour l'achat d'un module pour l'application amende permettant le double contrôle des véhicules visible sur tous les smartphones des ASP.

Augmentation des licences et frais de maintenance pour un montant de Fr. 2'000.— pour les programmes de la Confédération et des radios Polycom de la Police Cantonale.

3189.03 Pris en compte dans le budget, les frais d'inhumation pour de 2 personnes dont les frais ne sont pas pris en charge par la famille (par ex. étrangers de passage, défunts sans argent dont la succession est répudiée), afin d'éviter des dépassements de budget comme ces 2 dernières années.

3189.04 L'augmentation est due à des frais de matériel informatique pour l'augmentation de la capacité/rapidité du serveur de la vidéo surveillance, à cause de l'augmentation de la qualité/flux des nouvelles caméras de dernière génération et aux frais d'achat pour le changement des 25 dernières caméras.

6530 SDIS de Payerne

3521.00 Participation de la Commune de Payerne au SDIS Broye-Vully à raison de Fr. 38.03 par habitant.

6600 Office communal de protection civile

3521.01 Participation de la Commune de Payerne à raison de Fr. 17.50 par habitant.

3.7. Chapitre 7 : Sécurité sociale

7100 Service social communal

- 3515.00 Participation prévisionnelle communale à la cohésion sociale communiquée par la Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC).
- 3525.00 Contribution à l'Association du Réseau d'Accueil de Jour (ARAJ) à raison de Fr. 100.75 par habitant.
- 3653.17 Participation communale de Fr. 4.00 par habitant Jeunesse Broye.

7200 Prévoyance sociale

- 3515.05 Participation communale de 50 centimes par habitant au fonctionnement de la RAS.
- 3515.09 Contribution des communes au budget de la Fondation pour l'accueil de jour à raison de Fr. 5.00 par habitant, conformément à la loi y relative (LAJE article 46, alinéa 1).

3.8. Chapitre 8 : Services industriels

8100 Service des eaux

- 3121.01 Avec la perte de rendement de nos captages, ainsi que des puits de pompage que nous partageons avec Montagny (Entente intercommunale), nous allons devoir plus nous approvisionner via le puits de la Vernaz, soit acheter plus d'eau à l'AIEPV.

4. Conclusions

Le budget 2023 présente un déficit de Fr. 797'593.— soit environ 1.6 % du total des charges de la Commune.

La marge d'autofinancement est encore positive de l'ordre de Fr. 2.9 mios, et inférieure par rapport à celle ressortant de nos comptes 2021. La Commune devrait ainsi pouvoir financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt. Pour le cas où elle devrait emprunter, les taux d'intérêts restent encore accessibles et, de ce fait, il serait possible de se financer à des conditions encore favorables.

Lors de la conception du budget 2023, la Municipalité a dû faire face à plusieurs situations difficilement maîtrisables. Nous ne savons pas encore quels seront les effets de l'après Covid-19 sur les rentrées fiscales et à cela s'ajoute la problématique d'un conflit en Europe et le souci du financement de l'approvisionnement en énergie, en matières premières et matériaux pour les années futures.

Le budget a été élaboré avec les derniers chiffres obtenus des associations intercommunales ainsi que les informations reçues du Canton. Les charges communales mais aussi intercommunales sont en augmentation mais maîtrisées au mieux par contre nous avons que peu d'impact sur les revenus.

Une incertitude reste quant à la décision du Canton sur une éventuelle baisse de son taux d'imposition ou d'allègements ciblés. Si la deuxième solution est préconisée, les communes seront aussi impactées dans les rentrées fiscales.

La situation fiscale est préoccupante, spécialement sur les rentrées structurelles des personnes physiques et dans la moyenne pour les rentrées conjoncturelles. La venue de nouvelles entreprises dans la région et la Commune ainsi que la réalisation de nouvelles constructions permettront à la Commune d'obtenir de nouvelles rentrées fiscales.

Le plan de législature présenté par la Municipalité en avril 2022 est ambitieux et de ce fait, une augmentation des forces vives est demandée.

Malgré un déficit supportable, il est important pour la Commune d'investir dans le développement de la Ville et de soutenir le marché intérieur, ceci spécialement dans une période économiquement moins favorable.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 23/2022 de la Municipalité du 2 novembre 2022 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2023 dont le résumé est le suivant :

Total des charges : Fr. 49'431'750.—

Total des revenus : Fr. 48'634'157.—

Excédent de charges : Fr. 797'593.—

Après :

Amortissements : Fr. 3'375'125.—

Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement : Fr. 1'097'405.—

Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement : Fr. 206'005.—

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté, le 2 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

Annexe : Budget 2023

Municipal délégué : M. Eric Küng